

SUIVI D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Rapport de visite du Contrôle de fonctionnement

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Usager

Madame Laurence DELBOS
Adresse de l'installation : **La Remise**
46120 LABATHUDE

Parcelle : **AE0112**

Propriétaire

Madame Laurence DELBOS
La Remise
46120 LABATHUDE

Rapport établi suite à une intervention effectuée par le Service Public d'Assainissement Non Collectif en application des arrêtés du 7 septembre 2009. Il rend compte du descriptif de l'installation et de ses conditions de fonctionnement au moment de la visite.

Date de la visite : mardi 09 octobre 2012

Personne(s) rencontrée(s) : Propriétaire Madame DELBOS Laurence

Intervention technique de : **Cédric ANDRIEU**
Service Public d'Assainissement Non Collectif
Communauté de Communes Causse Ségala Limargue
BP 40 000 – ZA Despeyroux
46120 LACAPELLE-MARIVAL
Tél : 05 65 11 08 08 - Fax : 05 65 11 08 09
Courriel : lcavaille@cccsl.fr

Type de résidence :	Résidence principale	Nombre d'usagers permanents :	5
Nombre d'usager saisonnier :	-	Durée d'occupation :	-
Nombre de chambres :	4	Capacité d'accueil :	8 équivalents habitants

Pente du terrain	Moyenne 5 à 10%
Existence d'un point de captage d'eau potable à moins de 35 m	Non
Superficie totale de la parcelle ou de la propriété (m²)	2096
Surface utilisable pour le traitement	Suffisant
Année de réalisation du système d'assainissement autonome	07/09/2006

2. BILAN TECHNIQUE DE LA FILIERE

Caractéristiques	Filière conforme (travaux contrôlés conformes par le SPANC)
Etat et fonctionnement	Ouvrages en bon état
Nuisances	Suintements d'effluents autour du dispositif cantonnés à la parcelle / odeurs pour l'usager
Impact sur l'environnement	Habitat dense. Dispositif de traitement adapté à la nature des sols

3. ETAT DE L'INSTALLATION

3.1 Prétraitement

Eléments	Dysfonctionnement 1	Commentaire	Dysf. 2	Commentaire	Autre dysf
Fosse toutes eaux EPARCO	-	-	-	-	-

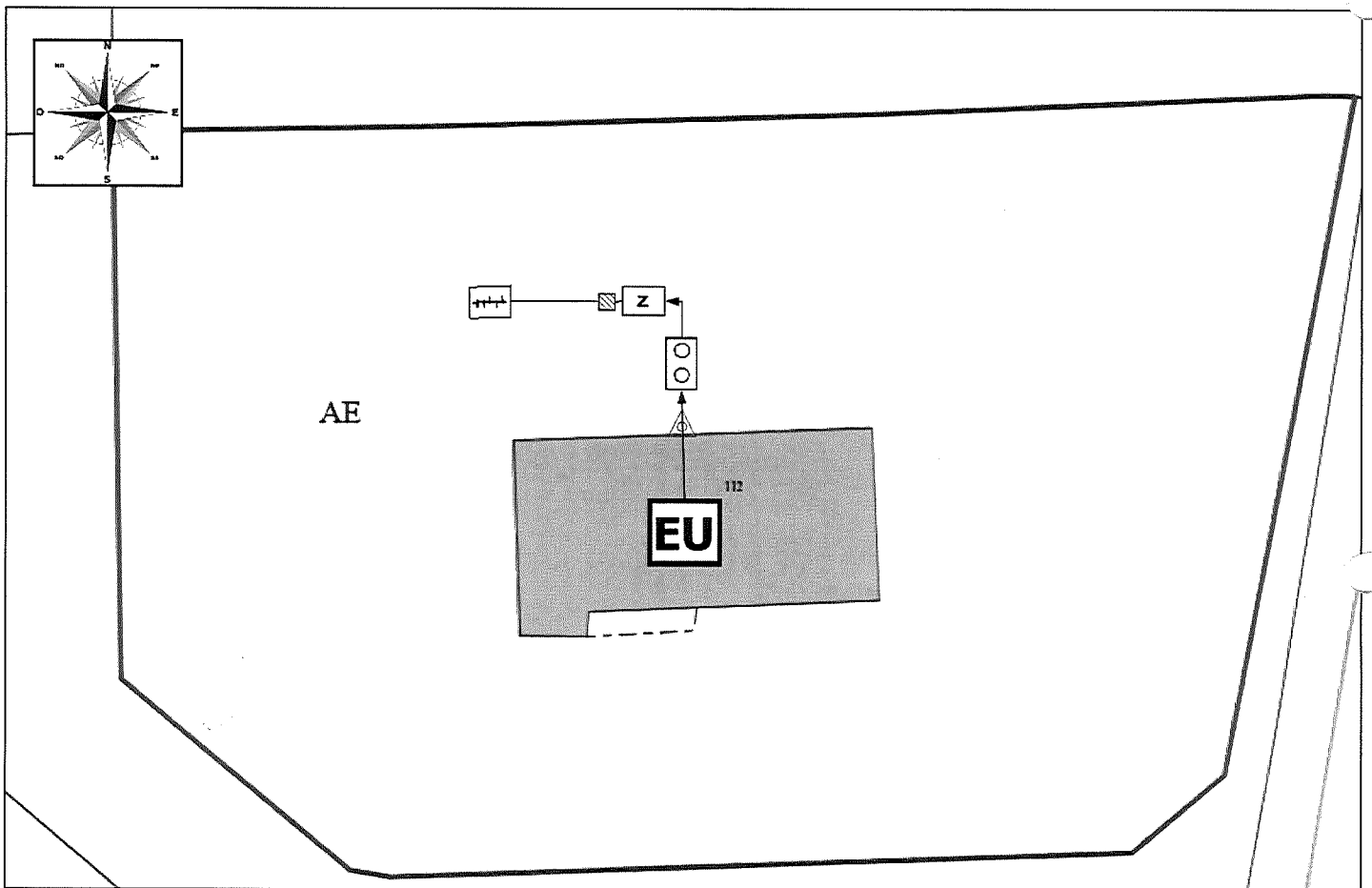
Conseils d'entretien

Fosse toutes eaux occupée à plus de 50% par les boues : procéder à une vidange immédiate de la fosse.

3.2 Traitement

Eléments	Dysfonctionnement 1	Commentaire	Dysf. 2	Commentaire	Autre dysf.
Lit à massif de zéolite (EPARCO)	-	-	-	-	-

4. SCHEMA DE L'INSTALLATION



LEGENDE				
Eaux EM Eaux ménagères (Salle de bain, cuisine...) CU Cuisine SB Salle de Bain LL Lave linge LV Lave vaisselle EV Eaux vannes (WC) EU Eaux usées (EV+EM) EP Eaux pluviales	Prétraitement Bac à graisse Fosse toutes eaux Fosse étanche Fosse septique Décolorateur/ préfiltre	Traitement Tranchée(s) d'épandage(s) à faible profondeur (1) Tranchée(s) d'épandage(s) à faible profondeur (2) Filtre à sable vertical non drainé Filtre à sable vertical drainé Tranchée d'infiltration Microstation Tertre Lit à massif de zéolite	Rejet Rejet au fossé Rejet au ruisseau Rejet en surface Rejet dans le sol Puisard Rétention (Gue, mare, citerne...)	Autre Réseau eaux usées Réseau eaux pluviales Réseau ventilation Regard Puits consommation eau potable Pompe de Relevage Ventilation primaire Ventilation secondaire

Note d'information: Le schéma de l'installation ainsi que les symboles utilisés ne sont pas dessinés à l'échelle réelle, il s'agit d'une représentation schématique

5. CONCLUSION DU SPANC

Au sens de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de contrôle des installations d'assainissement non collectif, et suite à la visite du mardi 09 octobre 2012, au vue des conditions d'utilisations et d'occupations ainsi que des éléments fournies par le propriétaire :

L'installation n'est pas non conforme, ne présente pas de défauts d'usure mais présente un défaut d'entretien de l'un de ses éléments constitutifs

Recommandation(s) pour améliorer le fonctionnement de l'installation :

- Présence d'eau en surface au niveau de la tranchée drainante : La tranchée est certainement sous-dimensionnée, celle-ci peut-être prolongée en contre bas du terrain (à 3m des limites de propriétés).

Recommandation(s) pour améliorer l'entretien de l'installation :

- Fosse toutes eaux occupée à plus de 50% par les boues : procéder à une vidange immédiate de la fosse.

En cas de vente:

En cas de vente immobilière, conformément à la loi dite du Grenelle 2 (loi 2010-788 du 12 juillet 2010) :

- Le propriétaire doit transmettre au notaire ce présent compte rendu de visite, daté de moins de 3 ans (article L1331-11-1 du code de la santé publique). A défaut une nouvelle visite sera indispensable.
- En cas d'installation « non-conforme » l'acquéreur devra réaliser la mise aux normes de l'installation d'assainissement dans un délai d'un an à compter de la vente (article L271-4 du code de la construction et de l'habitation).

Lacapelle-Marival, le mardi 09 octobre 2012,
Le technicien du S.P.A.N.C.



Cédric ANDRIEU

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CAUSSE SEGALA LIMARGUE
SPANC
Z.A. DESPEYROUX
46120 LACAPELLE-MARIVAL

Lacapelle-Marival, le mardi 09 octobre 2012,
Le Président de la Communauté de Communes
Causse Ségala Limargue



Vincent LABARTHE

6. NOTIFICATION PAR LA COMMUNE

Vu et accepté par la commune. Transmis à l'intéressé.

Labathude, le
Cachet et signature du Maire

Jacques VIROLE



7. AVIS DE L'USAGER

L'utilisateur n'est pas satisfait de son installation et envisage des travaux d'amélioration éventuels.

Merci de bien vouloir avertir nos services en cas de changement de coordonnées du propriétaire.

Si le propriétaire souhaite réaliser des travaux, il devra déposer un dossier de demande d'installation à la mairie de la commune concernée. Afin d'encourager la réhabilitation des installations existantes, les visites de conseil sur projet réalisées dans un délai de six mois par le SPANC de la Communauté de communes Causse Ségala Limargue sont gratuites.

Par ailleurs, une liste des installateurs, des fournisseurs de granulats et des vidangeurs signataires de la charte départementale de l'assainissement non collectif est disponible en mairie ainsi qu'au SPANC.

ANNEXE TECHNIQUE, DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION (selon visite et indications des propriétaires)

REMARQUE :

Les vidanges des dispositifs d'assainissement doivent être effectuées par un entrepreneur agréé et dans les règles de l'art (remplir le prétraitement d'eau claire à la fin de la vidange, laisser une petite partie des boues afin de faciliter le redémarrage, évacuer toutes les graisses...). Lors de sa visite, le vidangeur doit fournir au propriétaire un récépissé comportant notamment (arrêté du 07/09/2009) les caractéristiques et la quantité des matières éliminées, le lieu où les matières de vidanges sont transportées en vue de leur élimination...

1. COLLECTE DES EAUX USEES

Présence d'un point de visite (té, regard ...) écoulement correct regard / té accessible nombre de regard / té	Oui Non Vérifiable Non 1
Fonctionnement du réseau de collecte Séparation eaux usées / eaux pluviales Destination des eaux pluviales	Bon Oui Rejet sur parcelle
Destination des eaux usées : - des eaux vannes - des eaux de la cuisine - des eaux de la salle de bains - des autres eaux	Fosse toutes eaux Fosse toutes eaux Fosse toutes eaux Fosse toutes eaux

2. PRETRAITEMENT

Constat du dispositif	Complet
-----------------------	---------

2.1 Caractéristique

Eléments	Commentaire	Volume (en litre)	Matériau	Accessible	Destination	Etat
Fosse toutes eaux EPARCO	-	5000	Polyester	Oui	Lit à massif de zéolite	Bon

Fosse positionnée à moins de 10 m de l'habitation :	Oui
Niveau d'eau correct dans la fosse :	Oui
Bac à graisse positionné à moins de 2 m de l'habitation :	-

2.2 Entretien

Eléments	Certificat présenté	Date de la vidange	Volume (en litre)	Destination	Exécutant	Agréé	Fréquence de vidange
Fosse toutes eaux EPARCO	-	-	-	-	-	-	Ouvrage jamais vidangé

3. VENTILATION

Existence d'une ventilation primaire (évent ou décompression) ?		Oui	Existence de la ventilation secondaire (en sortie de fosse) ?		Oui
Si oui	- remontée au-dessus du toit	Non vérifiable	Si oui	- remontée au-dessus du toit	Oui
	- diamètre (en mm)	100		- diamètre (en mm)	100
	- diamètre vérifiable	Oui		- diamètre vérifiable	Oui
			- présence d'un extracteur		Oui
			si oui, de type		Statique

4. TRAITEMENT DES EAUX USEES

Constat du dispositif	Complet
-----------------------	---------

Eléments	Commentaire	Surf. (m ²)	Long. (m)	Larg. (m)	Profond. (m)	Nombre	Destination
Lit à massif de zéolite (EPARCO)	-	5,57	2,98	1,87	0,86	1	Tranchée d'infiltration

Type de traitement principal :	Lit à massif de zéolite (EPARCO)
Le dispositif se situe-t-il à :	
- + de 35 m d'un captage d'eau destiné pour la consommation	Oui
- + de 5 m d'une habitation	Oui
- + de 3 m d'un arbre	Oui
- + de 3 m des limites de propriété	Oui
Présence d'un regard de répartition ?	Oui
Accès possible ?	Oui
Regard posé horizontalement	Oui
Répartition des effluents correcte	Oui
Présence d'un regard de bouclage ?	Non
Accès possible ?	-
Regard posé horizontalement	-
Ecoulement correct	-
Présence d'un regard de collecte des eaux traitées ?	Oui
Accès possible ?	Oui
Regard posé horizontalement	Oui
Ecoulement correct des effluents vers l'exutoire	Oui

5. EVACUATION DES EFFLUENTS

Destination des effluents	Commentaire
Tranchée d'infiltration	Présence d'eau en surface

6. CONSEIL D'ENTRETIEN

Eléments	Délais	Hauteur totale (m)	% boues estimatif
Fosse toutes eaux	A entretenir dans l'immédiat	1,10	55

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Causse Ségala Limargue au 05 65 11 08 08

ANNEXE

« Tableau de correspondance et d'interprétation »

Extrait de l'Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Problèmes constatés sur l'installation diagnostiquée	Installation située en zone à enjeux sanitaires ou environnementaux		
	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	
		<input type="checkbox"/> <u>Enjeux sanitaires</u>	<input type="checkbox"/> <u>Enjeux environnementaux</u>
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique ➤ Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation non conforme ➤ Danger pour la santé des personnes (cas a) de l'article 4) ➤ Travaux obligatoires sous 4 ans ➤ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an	Installation non conforme ➤ Danger pour la santé des personnes (cas a) de l'article 4) ➤ Travaux obligatoires sous 4 ans ➤ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an	Installation non conforme ➤ Danger pour la santé des personnes (cas a) de l'article 4) ➤ Travaux obligatoires sous 4 ans ➤ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an
<input type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme (cas c) de l'article 4) ➤ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an	Installation non conforme ➤ Danger pour la santé des personnes (cas a) de l'article 4) ➤ Travaux obligatoires sous 4 ans ➤ Travaux dans un délai de 1 an si vente	Installation non conforme ➤ Risque environnemental avéré (cas b) de l'article 4) ➤ Travaux obligatoires sous 4 ans ➤ Travaux dans un délai de 1 an si vente
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation